



## **BILAN SOCIAL**

# Rapport quantitatif et qualitatif relatif aux conditions d'application de l'agrément OACAS

### ***Convention Etat – Union Inter-régionale des Lieux à Vivre***

### **Période 2019-2023**

Ce document présente une évaluation qualitative qui intègre les indicateurs de suivi proposés en annexe de la convention entre l'État et l'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre (UILV), signée le 2 novembre 2017. Il comporte un rappel des éléments chiffrés collectés depuis 2019.

L'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre présente 10 associations dans le cadre du renouvellement de son agrément comme Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires, conformément à l'article R. 265-1 du Décret no 2009-863 du 14 juillet 2009.

Le renouvellement d'agrément OACAS de l'UILV pour trois Lieux à Vivre a déjà été validé en 2022 (Le Mas de Carles, La Bergerie de Berdine et AC3 Les collines).

L'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre présente 6 associations qui lui sont affiliées, agréés au titre de l'article L. 265-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles par l'arrêté du 18 avril 2019 : Alice, GAF, La Celle, La Gerbe, Hilda Soler-Les Moreuils, Vogue la Galère.

Elle porte également pour l'agrément OACAS, l'association La Trame, créée en janvier 2022, qui lui est affiliée depuis le 13 octobre 2023. Les éléments disponibles pour cette structure sont ajoutés à ce rapport.

Ainsi, le périmètre de ce bilan couvre l'ensemble des 10 associations citées plus haut pour l'agrément de l'UILV comme OACAS.

Ce document résulte de la rédaction collective des associations affiliées, mise en œuvre à la fois par des échanges de courriers électroniques et par la séance de travail qui a eu lieu lors de la rencontre des Lieux à Vivre du 17 janvier 2024.

## Les Lieux à Vivre de l'Union, présentés dans les grandes lignes

Association	Commune Région	Public spécifique	Hébergement	Activités solidaires principales	Agrément OACAS
VOGUE LA GALERE	13400 AUBAGNE SUD (PACA)	Hommes seuls sortant de la rue, bénéficiaires des Restos du Cœur	Environ 25 places dont 18 pérennes	Jardinage, entretien des lieux, ramasse alimentaire	Agrément du 18 avril 2019
LES MOREUILS (HSLM)	13116 VERNEGUES SUD (PACA)	Personnes souffrant de pathologies (Hilda Soler). Personnes issues de la rue ou de squats (Les Moreuils)	4 places	Accompagnement et soutien des personnes en suivi thérapeutique	Agrément du 18 avril 2019
MEDIATION	83340 LE CANNET DES MAURE SUD (PACA)	Personnes sans domicile, rencontrant des problèmes de santé liés à la précarité	22 hommes (Foyer de stabilisation de la Louve : 8, Maison relais de la Vacquière : 14)	Soins aux animaux et élevage (ânes, chiens), bricolage divers	Agrément du 18 avril 2019
ALICE	83370 FREJUS SUD (PACA)	Personnes vivant à la rue	8 places en Mobil-Home	Jardinage au potager collectif, petits travaux d'entretien des locaux et de mécanique	Agrément du 18 avril 2019
AC3 Les Collines	83131 MONTFERRAT SUD (PACA)	Jeunes hommes majeurs souffrant d'addictions	6 hommes en chambres individuelles	Fabrication des pralines, toupies en bois, culture du safran, atelier d'artisanat, jardinage, recyclage solidaire	Agrément du 31 juillet 2017, renouvelé en 2022
LA BERGERIE DE BERDINE	84750 SAINT MARTIN DE CASTILLON SUD (PACA)	Personnes en grande difficulté (majorité d'hommes), les publics souffrant d'addictions, ou sans résidence stable, ou sortant de prison et les familles en situation d'errance	82 places (60 en chambres+3 appart.)	Maraîchage biologique, bois de chauffage, élevage, apiculture, fabrication fromage, pain et miel, ateliers mécanique, ferronnerie, plomberie, électricité, maçonnerie, poterie, menuiserie...	Agrément du 31 juillet 2017, renouvelé en 2022

LA CELLE	30440 ROQUEDUR OCCITANIE	Personne en errance, hommes, femmes ou familles	120 places	Jardin, bois, cuisine, construction, ménage, parc animalier, atelier menuiserie....	Agrément du 18 avril 2019
LA GERBE (Ferme Claris)	30350 LEZAN OCCITANIE	Hommes et femmes (seules ou avec enfants) sortant de l'exclusion	Environ 45 places (hébergement d'urgence : 2, stabilisation : 2, ALT simple : 3, pension de famille : 8 appart., tourisme solidaire /ressourcement : 1 appart., maison en partage : 6 appart., logements sociaux : 9 appart.)	Ateliers de développement personnel (parentalité, création artistique, journées citoyennes, service au café restaurant associatif), de récréation du lien social et de citoyenneté, ouverts aux résidents et aux villageois	Agrément du 18 avril 2019
LE MAS DE CARLES	30400 VILLENEUVE LES AVIGNON OCCITANIE	Accueil d'urgence ou en sollicitation directe	46 places (30 places Lieux à Vivre, 13 places pension de famille, 3 places en urgence)	Ferme agricole Bio : élevage, maraichage, arboriculture	Agrément du 31 juillet 2017, renouvelé en 2022
GAF Groupe Amitié Fraternité	31200 TOULOUSE OCCITANIE	Personnes vivant à la rue, hommes et femmes	33 places réparties sur 4 sites (Maison Naubalette : 10, Bâtiment Sept Deniers : 6, Terrain St Martin : 8, Hameau Toulousain : 8)	Jardinage, petit élevage, entretien des espaces communs intérieurs et extérieurs des lieux	Agrément du 18 avril 2019
LA TRAME	26150 DIE RHÔNE-ALPES	Personnes seules ou exilées	6 places : 2 appartements de 2 et 3 chambres et 1 chambre chez l'habitant	Cuisine, traiteur, entretien d'espaces verts	Présenté par l'UILV pour la demande d'agrément

Pour l'année 2023, **721 personnes ont été accueillies** dans les Lieux à Vivre concernés par l'agrément comme Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires.

Il est à noter que le rayonnement des Lieux à Vivre s'étend à d'autres associations déjà adhérentes à l'UILV, mais qui ne s'inscrivent pas dans la démarche de l'agrément OACAS. C'est le cas des associations Médiation (Le Cannet des Maures, 83340) et Cavaldonne (La Motte du Caire, 04250).

D'autres associations sont en cours de rapprochement de l'UILV pour s'inspirer de ses valeurs, comme Habitat Différent (Toulouse 31300) ou Interstices (56100 Lorient).

# Identité des Lieux à Vivre, valeurs, charte

La charte est adoptée par l'ensemble des Lieux à Vivre affiliés à l'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre (UILV).

## Un même projet Politique

Un **Lieu à Vivre** est une association loi 1901 constituée de différents acteurs bénévoles de la vie sociale et économique. Ensemble ils participent à la lutte contre la pauvreté et toute forme de vie indigne ainsi qu'à l'épanouissement des personnes au nom de valeurs humanistes, spirituelles et républicaines.

**Chaque association** élabore son projet associatif en référence à la charte commune à tous les Lieux à Vivre. Autour de ce projet, chaque Lieu à Vivre mobilise les résidents, les bénévoles et les salariés de l'association. Les Lieux à Vivre veillent à l'implication des élus locaux, des collectivités locales, des services de l'État et aussi des associations comme partenaires de leur projet.

L'Union Inter-Régionale des Lieux à Vivre est agréée en tant qu'organisme national d'accueil communautaire et d'activités solidaires (OACAS) ; agrément qui vaut pour les Lieux à Vivre qui lui sont affiliés (s' ils en font la demande). (Arrêté du 23 juillet 2017)

**UILV** L'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre est un collectif d'associations Loi 1901

**OACAS**

## La Charte des Lieux à Vivre

**Pour l'homme** Le respect des personnes est l'essentiel de nos pratiques et de nos propositions.

Nous affirmons que chacun a un avenir et doit pouvoir sortir de la spirale des contraintes imposées par la misère pour accéder au projet et l'errance pour accéder au choix.

**Agir** Chaque habitant est appelé selon ses talents à participer, à construire "le bien-être collectif". Il se voit offrir la possibilité d'exercer des activités de qualité, fondatrices de sa reconstruction physique, mentale, sociale et citoyenne. De telles activités demandent la mise en oeuvre de réelles compétences que nous nous engageons à faire reconnaître formellement.

**Ensemble** Le vivre ensemble est la dimension essentielle des Lieux à Vivre que l'arrivée dans ces structures soit : Le résultat d'une série d'échec, de perte de repères, de destruction des liens sociaux ; ou l'adhésion à un projet communautaire d'accueil de personnes en difficulté. Vivre avec les autres permet de retrouver repères, estime de soi et identité, après une période de survie dans la "jungle de la rue". Cela se traduit par la participation de chacun, selon ses capacités, aux activités de la communauté telles que définies par le règlement intérieur de chaque Lieu à Vivre, et, selon ses moyens, au financement de l'hébergement et de la nourriture.

## Le Projet des Lieux à Vivre et ses 4 Piliers

L'**hébergement** et l'**habitat** comme préalable à toute action d'accompagnement social. Sans limite de temps et sans projet d'insertion comme conditions à l'accueil des personnes.

Une **vie commune** dans le cadre d'un contrat de compagnonnage qui lie les résidents, les bénévoles et les salariés.

Une **activité** dans la communauté où s'expriment et se lie l'économique pour l'association et la valorisation pour la personne. La participation à ces activités vaut projet d'insertion sociale pour les résidents.



## Nos Missions

- Ouvrir à la **reconnaissance institutionnelle** des Lieux à Vivre
- Assurer la **promotion** des Lieux à Vivre
- Animer le **réseau** des adhérents
- Mutualiser le **savoir-faire** des associations adhérentes
- Accompagner la **création et l'expérimentation** de nouveaux projets de Lieux à Vivre
- Soutenir toute nouvelle forme de **solidarité** et d'habitat collectif

**Dans la durée** Le contrat qui lie les associations et les habitants des Lieux à Vivre et les habitants entre eux, peut-être qualifié de "contrat de compagnonnage". Pour beaucoup, reprendre sa vie en main, retrouver le désir d'une vie faite de liens sociaux et le goût d'une activité, impliquent plus qu'une mise en conformité avec les normes sociales. Permettre une reconstruction nécessite du temps et ne se réduit pas à une mise en conformité avec des normes et des mesures administratives. Un tel projet n'est pas de nature institutionnelle, mais un contrat "de solidarité fraternelle" dans la durée.

## Les Résidents

- Ils participent au **développement social et économique local**.
- Ils cultivent la terre, recyclent, fabriquent des produits comme acteurs d'une économie circulaire et écologique.
- Ils développent des services de **solidarité locale** et ils participent à la **vie des territoires**.

**Dans la société** Les habitants des Lieux à Vivre sont des citoyens à part entière. A ce titre, ils bénéficient d'un statut leur assurant protection et qualité de vie orientées vers le bien être et la beauté, dans le respect de la dignité de chacun. Ils participent aux responsabilités et aux décisions de la vie commune. Les Lieux à Vivre sont accueillants et ouverts aux débats de société et sont acteurs de la vie locale.

**ensemble, nous faisons oeuvre de fraternité**

## Les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'agrément OACAS de l'Union Interrégionale des Lieux à Vivre (UILV)

**Objectif 1 - Apporter un soutien et un accompagnement aux Lieux à Vivre dans la mise en œuvre du statut OACAS selon les modalités fixées par le décret d'application n°2009-863 du 14 juillet 2009 et dans le respect des règles et des principes éthiques fixés par la charte des Lieux à Vivre.**

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 2023	Moyenne 2019 2023
Nombre de réunions de l'ensemble des Lieux à Vivre	2	3	4	3	4	16	5
Nombre de visites par l'UILV de Lieux à Vivre	2	3	4	3	10	22	7

### *Réunions des Lieux à Vivre*

Les réunions de l'ensemble des Lieux à Vivre se font habituellement dans un Lieu à Vivre différent chaque fois que cela est possible. Les résidents qui le désirent participent à ces rencontres et régulièrement nous sommes une trentaine de personnes à passer la journée ensemble. Ces rencontres peuvent fournir l'occasion de tenir une Assemblée Générale de l'Union, en particulier pour l'adhésion de nouveaux membres, ou une Assemblée Extraordinaire lorsqu'il s'agit de faire évoluer les statuts (dernière version en 2021).

La matinée commence par un échange de nouvelles, site par site, et se poursuit par un temps d'informations et d'échanges sur un thème déterminé. Le repas est pris avec la communauté d'accueil, ce qui représente un gros investissement de préparation pour les accueillants. La fin du repas marque, le plus souvent le début d'une visite (guidée) du lieu d'accueil. Nous finissons notre rencontre par un dernier temps de réunion d'une heure trente.

L'Union des Lieux à Vivre anime ces rencontres à partir de sujets déterminés à l'avance, exemples :

- ✓ Réflexion sur la pérennisation de l'esprit des Lieux à Vivre
- ✓ Partage sur la veille juridique spécifique pour les OACAS
- ✓ Formations pertinentes pour le réseau

Certaines réunions ont pris le caractère de réunions de bureau (en particulier en 2021-2023) pour la mise au point de documents de communication, pour l'évolution du site internet, la rédaction de la convention avec la DRETS, pour la demande de subvention ou la désignation de mandataires sur le compte.

### *Réunions des OACAS*

Un travail de collaboration est en cours avec d'autres Organismes d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires (Emmaüs, Oasis, Aux Captifs La Libération, Magdalena...) pour œuvrer à une meilleure prise en compte du statut OACAS.

Trois réunions ont déjà eu lieu entre l'UILV et ces autres structures OACAS, dont l'une au Mas de Carles en 2021 et l'autre au Centre Oasis (à Glézé, 69) en décembre 2022. La prochaine est prévue en mars 2024 sur le site de La Gerbe.

## **Animation et coordination des Lieux à Vivre**

L'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre a souhaité se doter de meilleurs moyens de communication et d'outils favorisant la vie du réseau. Ainsi, une liste de diffusion de courriers électroniques (framaliste) regroupant l'ensemble des Lieux à Vivre de L'Union a été créée pour favoriser le partage d'informations au sein du réseau.

Le site internet de l'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre (UILV.ORG) a été développé au début de l'année 2022, il présente chaque Lieu à Vivre, rassemble les éléments fondateurs et fédérateurs et relaie les actualités qui touchent ses membres.

Une convention a été établie entre L'UILV et la DREETS PACA en date du 6 juin 2023 (voir annexe II). Cette convention a pour objet la mise en œuvre d'une action d'animation et de développement du réseau interrégional des Lieux à Vivre.

Pour permettre la réalisation des actions listées à l'article 2 de cette convention, l'Etat a apporté une contribution financière de 20 000 euros.

Pour honorer cette convention, l'UILV a décidé et mis en œuvre le **recrutement d'une personne en charge de l'animation et de la coordination** du réseau. Ce projet et sa réalisation ont été à l'ordre du jour de plusieurs rencontres de 2023.

L'animatrice-coordinatrice de l'UILV a réalisé 6 visites de Lieux à Vivre affiliés en 2023.

## **Objectif 2 – Informer l'administration de toutes modifications affectant la liste des Lieux à Vivre agréés figurant en annexe de l'arrêté du 31 juillet 2017 portant agrément OACAS.**

### ***Situation particulière pour Hilda Soler –Les Moreuils***

Lors de la rencontre des Lieux à Vivre du 13 octobre 2023 qui a donné lieu à une assemblée générale, la directrice a présenté la situation alarmante de l'association :

Des contraintes semblent s'imposer à HSLM en particulier l'obligation d'avoir du personnel formé présent sur le site 24h/24. La mission de veille assurée par les habitants des Moreuils, formés spécialement pour remplir cette mission, a été jugée insuffisante au regard des plages horaires de veille effectuées.

L'obligation faite de salarier 24h sur 24h des personnels spécifiques implique une ligne budgétaire supplémentaire. Pour cela, HSLM a dû recruter sur ses fonds propres du personnel en intérim, car les Crédits Non Renouvelables (CNR) promis par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ne sont encore versés et une incertitude forte s'annonce pour le budget 2024, ce qui met en péril l'activité de HSLM, voire même pourrait conduire à la cessation de son activité et à la dissolution de l'association.

Les membres de l'Union se sont mobilisés en solidarité, l'UILV a délégué plusieurs membres de son Conseil d'Administration pour assurer son soutien lors d'une rencontre avec le Conseil d'Administration de HSLM, une lettre de soutien a également été rédigée pour concrétiser la solidarité de tous les membres de l'UILV avec ce Lieu à Vivre.

La cause de HSLM a été portée directement à la DREETS PACA à l'occasion d'un rendez-vous de présentation des Lieux à Vivre.

Enfin, plusieurs Lieux à Vivre de l'Union se sont engagés à accueillir les personnes hébergées dans le Lieu à Vivre Les Moreuils. Pour éviter de faire subir aux personnes hébergées un surcroît de stress et de précarité, cet engagement a malheureusement dû se concrétiser étant donnée la situation actuelle.

L'association **La Trame**, dont le siège et l'activité se situent à Die (26) a rejoint l'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre par un vote de l'assemblée générale qui s'est tenue le 13 octobre 2023 (annexe IV).

Une délégation composée de deux représentants de Lieux à Vivre de l'UILV et de l'animatrice a été accueillie par l'association pour une visite d'évaluation de sa candidature le 13 septembre 2023, le compte rendu de cette visite est annexé à ce document (annexe III).

L'association La Trame s'adresse aux **personnes les plus exclues** et propose un hébergement, des activités solidaires et un accompagnement administratif et social adapté à leurs besoins.

Elle accueille des personnes exilées en grande précarité sur le territoire du Diois en Drôme. L'association propose hébergement, accompagnement et activités solidaires aux « compagnons » accueillis. Elle a été créée par un collectif d'habitants du territoire impliqués depuis plusieurs années dans l'accompagnement et l'accueil.

Certains Lieux à Vivre ont développé des sites complémentaires sous la responsabilité du site principal comme l'association **La Celle**, avec un nouveau lieu d'accueil et d'hébergement au Mont Aigoual de 35 places (2250 m<sup>2</sup> sur 6ha) pour un public diversifié. Ce Lieu est situé au cœur du parc National des Cévennes ce qui favorise la reconquête de soi dans un cadre naturel. Ses habitants auront des opportunités d'activités saisonnières dans le parc national.

Après plusieurs années de travaux sur un ancien Mas situé à Molières-Cavaillac (Gard) et remis en bail emphytéotique à **La Gerbe**, l'association y a créé un ensemble de 8 logements en habitat social solidaire, avec des salles d'activités communes, des ateliers, et la mise à disposition de terres agricoles qui entourent le Mas. Ce lieu collectif fonctionne avec une charte de vie qui respecte l'éthique des Lieux à Vivre et il constitue une expérimentation d'autogestion à 1 heure de route de la maison principale à Lézan.

### **Objectif 3 – veiller à ce que les Lieux à Vivre reconnus OACAS garantissent aux personnes accueillies :**

- *Un accueil non discriminatoire et pour une durée non déterminée a priori et dans le respect des règlements intérieurs de chaque lieu.*
- *Un habitat décent.*
- *Un soutien financier assurant des conditions de vie dignes.*
- *Un accompagnement personnalisé prenant en compte le projet des personnes visant l'accession à leur autonomie sociale et économique (suivi social, activité économique salariée, recherche de logement...) en lien avec les travailleurs sociaux et sur les prestations auxquelles elles peuvent prétendre.*

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 2023	Moyenne 2019 2023
Nombre de personnes accueillies	886	533	570	702	721	3 412	682
Nombre en ETP d'intervenants sociaux	22	25	27	23	24	70	23
Nombre de bénévoles et adhérents	663	652	835	618	889	2 169	723
Montant total de l'aide financière aux personnes accueillies	182 422	93 830	72 000	130 092	162 985	441 329	128 266
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide financière	251	65	49	165	155	571	190

Être accueilli dans un Lieu à Vivre et où vivre, c'est d'abord pour les différentes communautés, une proposition offerte aux personnes isolées ou aux familles d'habiter quelque part. Pour réaliser cet objectif, la proposition d'accueil s'inscrit généralement dans le **temps nécessaire à la personne**. Le premier des 4 piliers du projet des Lieux à Vivre précise qu'il n'y a pas de restriction dans la durée de séjour.

Ainsi, les Lieux à Vivre n'ont pas de critère d'admission lié à la formulation d'un projet d'insertion comme préalable, ce qui permet à chacun de franchir une à une les étapes fondamentales pour réaliser son projet de vie dans le respect de son "rythme psychique". C'est l'une des richesses du dispositif Lieux à Vivre que l'on ne retrouve pas dans les autres formes d'accompagnement de personnes "issues de la rue" : tenir compte du temps nécessaire pour la personne.

### ***Témoignage d'un travailleur social***

"D.D a été accueilli sur l'atelier musique sur l'accueil de jour il y a quatre ans. Par la suite il a été hébergé par l'association sur un lieu à vivre (7 Deniers). Au bout d'un an, il a intégré le chantier d'insertion pour une durée de deux ans. Il en a profité pour obtenir le diplôme d'animateur socio-culturel (BPJEPS) et en parallèle a travaillé sa capacité d'habiter en logement ordinaire. Son constat est qu'il ne souhaite pas vivre seul et donc a élaboré un projet de colocation au sein d'une Maison-Relais qui va aboutir au 1er février 2024. Au niveau du travail, il a déposé plusieurs CV sur différents EPHAD toulousains et est en attente d'entretiens."

Lieu de passage, étape de consolidation des personnes, lieu de vie plus durable, mais toujours "Lieu à Vivre", ce projet intéresse plus particulièrement des personnes et des familles "épuisées" par une forme d'errance. Ces lieux accueillent surtout des adultes, beaucoup d'hommes seuls, mais aussi des familles en situation précaire pour des raisons administratives et socio-économiques.

Les procédures d'admission dans les communautés se font généralement en lien avec les SIAO/115 qui connaissent les spécificités de cette forme d'accueil. Ce partenariat garantit la non-discrimination des critères d'accueil dans les Lieux à Vivre. D'ailleurs les communautés sont associées localement à la mise en place des plans départementaux pour l'hébergement et l'insertion (PDHI) et à la mise en place du dispositif d'urgence pendant la période hivernale.

Certains Lieux à Vivre comme **La Celle** accueillent également spontanément toute personne qui se présente pour un hébergement. Après les quelques jours nécessaires à cette installation "en urgence", les personnes sont invitées à s'inscrire dans le projet communautaire du Lieu à Vivre si elles souhaitent prolonger leur séjour.

### ***Développement de l'offre d'hébergement***

Plusieurs associations comme le GAF, La Celle, La Gerbe ont étendu et diversifié leur offre d'hébergement pour s'adapter à l'évolution du caractère des personnes dans le besoin et aux besoins croissants. Ces nouveaux espaces d'accueil donnent souvent l'occasion de diversifier également, pour leurs habitants, les activités solidaires. Ce point est développé à l'objectif 4.

Précisons ici, pour l'association **La Gerbe**, que le nombre de personnes hébergées a augmenté du fait de **l'ouverture d'une part d'une maison pour séniors (6 logements équipés à la norme ERP) et d'autre part d'un habitat social solidaire de 8 logements (18 habitants)**. Toutes ces **réhabilitations** ont été conduites de façon à produire des logements économes en énergie.

D'autre part des **activités annexes d'hébergement ponctuel** se développent (accueil en tourisme solidaire), lesquelles **génèrent une rentrée financière, et procurent une activité aux résidents** "permanents" (accueil, repas...). Ces personnes en séjour court participent parfois aux ateliers ou animations. Pour tous les autres hébergés, la durée de séjour n'est pas déterminée a priori et l'accueil ne nécessite pas de projet d'insertion au préalable (voir l'objectif 4).

Parmi les adhérents sont comptés toutes les personnes qui participent à des ateliers proposés au sein de l'Espace de Vie Sociale, qu'il s'agisse des **habitants du Lieu à Vivre ou de personnes extérieures**. Les bénévoles sont des personnes venant offrir un coup de main pour les week-ends ou pour l'animation d'ateliers. En particulier

l'ouverture d'un café associatif Le Temps Partagé en 2021 a mobilisé de **très nombreux bénévoles du village** ou des environs.

### ***Le soutien financier***

Cette aide est d'abord apportée aux personnes accueillies qui sont, au moment de leur arrivée, sans aucune ressource. L'association pourvoit à l'ensemble des besoins élémentaires (Hygiène, habillement, soins, déplacements, argent de poche, aides à la mobilité...) pendant le temps nécessaire à l'ouverture de droits sociaux du résident.

Les Lieux à Vivre ont une grande diversité de fonctionnement concernant le soutien financier apporté aux résidents.

**La Trame** a créé une caisse de solidarité qui permet de compléter les besoins alimentaires et d'habillement, transport, téléphone déjà pris en charge par l'association. Le montant varie entre 30 et 50€ par semaine en fonction des besoins des personnes.

L'association **Hilda Soler- Les Moreuils** a mis en place à partir de janvier 2023 un soutien financier pour ses résidents.

En 2022-2023, l'aide financière fournie par **La Gerbe** aux personnes a augmenté du fait du soutien apporté par l'association à des réfugiés ukrainiens.

### ***L'accompagnement des personnes***

Les Lieux à Vivre proposent une première étape, jugée indispensable, pour aider la personne à réussir son inclusion sociale : le temps nécessaire pour « poser » ses valises. C'est un temps d'observation et de (re) connaissance mutuelle, de repos souvent, et de reconstitution de sa force vitale.

L'accompagnement des personnes est la tâche principale que s'assignent les équipes des Lieux à Vivre. Il prend la forme d'un projet personnalisé construit avec la personne et qui s'inscrit dans la durée. Ainsi, les personnes accueillies restent dans les communautés le temps qu'elles jugent nécessaire pour construire une nouvelle vie.

#### ***Témoignage d'un résident***

"La belle aventure AC3 s'est terminée fin juillet 2023.

Je tiens à vous remercier pour votre soutien.

J'ai passé plus de 4 années où j'ai pu rencontrer des personnes de divers horizons et apprendre des uns et des autres, et surtout sur moi-même.

Ce séjour à AC3 ponctué de hauts et de bas, m'aura permis d'en finir avec les addictions qui m'empoisonnaient la vie. Je tiens à remercier toute l'équipe d'AC3, ainsi que les bénévoles qui ont su m'accepter et m'accompagner jusqu'au bout.

Le bilan de ces 4 années est très positif puisque j'en ai fini avec les addictions, j'ai passé mon permis, et j'ai pu acheter ma voiture. Je vais bientôt prendre mon appartement dans la région et pour couronner le tout, je suis en passe de signer un CDI.

Donatien"

Un premier accompagnement est mené avec les personnes accueillies pour l'accès aux bénéfices des prestations sociales (santé, revenu de solidarité...); cet accompagnement permet à la personne de s'inscrire à nouveau dans un réseau local de travailleurs sociaux et de soignants.

Chaque Lieu à Vivre définit son modèle de fonctionnement pour accompagner les personnes hébergées : certains ont recours à des travailleurs sociaux salariés, d'autres fonctionnent sans aucun salarié et s'appuient sur le bénévolat de personnes engagées qui collaborent avec les travailleurs sociaux d'autres structures.

### **Témoignage d'un résident**

“Les Moreuils est un endroit pour faire une pause et se remettre sur le droit chemin de la vie. L'équipe éducative est une aide indispensable dans le soutien et pour se rebâtir suite à des mauvais choix de vie.

Et tout ça, ça te redonne une estime de soi et une confiance en soi qui permet tout simplement de redémarrer sa vie nouvelle. L'association nous donne « la lumière au bout du tunnel » (Mohamed S.). Merci !”

**Objectif 4 – Proposer des activités aux personnes accueillies fondées sur l'intérêt collectif pouvant concerner des activités d'intérêt collectif (activités vivrières, agricoles, artisanales ...) s'inscrivant dans une économie du local.**

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 2023	Moyenne 2019 2023
Valorisation totale des activités d'économie sociale et solidaire des organismes agréés	708 700	658 855	725 026	1 072 565	1 129 700	4 295 696	859 139
Dont Mas de Carles	175 000	172 240	186 050	150 210	180 600	689 275	137 855
Dont La Bergerie de Berdine	364 000	364 000	373 784	359 795	360 000	1 827 579	364 316
Dont AC3	18 220	8 743	16 292	7 150	7 150	57 555	11 511
Dont La Gerbe (Ferme Claris)	8 289	7 536	32 216	51 101	54 172	153 314	30 663
Dont ALICE	8 583	6 929	8 321	5 020	4 500	33 353	6 671
Dont La Celle	85 000	88 000	95 000	450 000	472 000	1 190 000	238 000
Dont Vogue la Galère	1 608	850	900	1 800	2 000	7 158	1 432
Dont Le GAF		9 330	11 050	15 450	16 200	52 030	13 007
Dont Hilda Soler les Moreuils	48 000	2 077	1 413	30 039	21 078	102 607	20 521
Dont La Trame 26				2 000	12 000	14 000	7 000

Si les activités de production sont diverses dans les différents Lieux à Vivre, nous remarquons une tendance à donner à ces activités des objectifs de qualité et de professionnalisme. Cette tendance se confirme que ce soit dans le domaine du service à la communauté (cuisine, hygiène des locaux, hôtellerie ...) ou de production (fabrication de produits agro-alimentaires, agricoles, objets reconditionnés par le recyclage...). Par les activités, les Lieux à Vivre s'ouvrent au **partenariat local**.

Nous remarquons aussi que le développement des activités marchandes se substitue à la faiblesse des financements publics, soit qu'ils font défaut, soit qu'ils n'augmentent pas depuis plusieurs années. Dans le même temps nous constatons que des communautés se font financer sur une ligne budgétaire fléchée OACAS. C'est le cas par exemple pour le Mas de Carles dans le Gard et le GAF à Toulouse.

Nous remarquons aussi que les associations font appel aux différentes sources de financement portées par des établissements particuliers (fondations, réseaux solidaires, mécénat d'entreprise...) et au soutien financier par des donateurs privés qui sont adhérents au projet associatif de la communauté.

### **Coups de projecteur**

Pour **HSLM**, l'écart entre la valorisation totale des activités d'Economie Sociale et Solidaire entre 2022 et 2023 est en grande partie dû à l'arrêt de l'activité des "compagnons Moreuils" au 1er novembre 2023.

Pour l'association **Alice**, les années 2022 et 2023 ont été marquées par d'importantes pertes de production dues à la sécheresse et à la canicule (miel, œufs et potager).

Au **GAF** (Groupe Amitié Fraternité), à Toulouse, Sur l'année 2023, plus de personnes se sont rapprochées de la cellule projet, ce qui a eu pour effet la création de nouvelles activités (ruche, potager). L'association a développé une activité maraichage sur un terrain global de 3000 m<sup>2</sup>. A cela s'ajoute différents ateliers sur l'accueil de jour comme sport, musique, bois, collation, petits ateliers artisanaux (savons, bougies, teeshirts, marques pages etc...). Ces productions sont vendues chaque mardi sur une boutique dans les locaux de l'association. L'ouverture du magasin et la recherche de bénévoles a permis à un des accueillis de se **découvrir un talent** de vendeur.

La valorisation des activités d'Economie Sociale et Solidaire intègre la production annuelle de 700 m<sup>3</sup> de bois destiné au fonctionnement de la chaudière des locaux de **La Celle** à Roquedur.

### **Diversification des lieux et des activités**

Les activités centrées autour des capacités, compétences et souhaits des résidents, participent au financement de l'association **La Gerbe**. Organisées au sein d'un **Espace de Vie Sociale (EVS)**, elles comprennent :

- ✓ **Brocante solidaire** : récupération, remise en état et vente à petits prix par les résidents de vêtements et chaussures enfant/adulte, jeux, jouets, livres, petits meubles, vaisselle et ustensiles ménagers, objets décoratifs. Deux temps forts dans l'année : Marché de Printemps et de Noël.
- ✓ **Repas solidaire** avec la participation des résidents de la Pension de Famille : choix du menu dans le respect de l'équilibre alimentaire, calcul du budget. Les résidents **ouvrent leur table** tous les jeudis midi à des **convives extérieurs**. Sur 2020-2022 ce sont en moyenne 75 repas qui ont été servis à environ 25 personnes extérieures différentes.
- ✓ **Réalisations artisanales** : objets dans les ateliers (poterie, couture) ; gâteaux, biscuits à l'atelier cuisine ; cueillette de fruits et réalisation de confitures, sirops ; cueillette d'olives et production d'huile. **Mise en vente au sein du Café associatif**, ou lors des marchés.
- ✓ **Jardin / terrain** : production de légumes pour la consommation interne ou pour la préparation des repas servis au café associatif. A ce "**Jardin pour Tous**" collaborent résidents, salariés et bénévoles du village ou environs. Récolte de châtaignes, taille des arbres notamment des oliviers.
- ✓ **Café associatif** (ouverture à la mi-2021) : vente de café, boissons non alcoolisées, plats à emporter et ouverture pour 4 repas complets par semaine sur réservation. Si le nombre de clients varie de 2 à 45, ils sont plus de 400 à être venus au moins une fois. Le café accueille des expositions, des ateliers (Budget-Logement-Alimentation, Mémoire & bien vieillir, tricot, jeux d'échecs), des groupes de parole villageois, des collectifs agricoles) et des concerts. Les **résidents participent** à la confection de repas, au service, à la mise en place de la salle et des expositions.
- ✓ **Tourisme solidaire** : un appartement permet à des personnes et des familles de venir séjourner dans le village pour une nuit à quelques semaines et découvrir la région tout en participant aux activités de l'association. Le nouveau bâtiment du café accueille des randonneurs ou cyclistes dans un **dortoir**.

Les activités productives représentaient jusqu'en 2020 environ 2% du budget. Avec l'ouverture du café les **activités ESS assurent maintenant 9 % du budget**.

La Gerbe est soutenue par un **réseau de donateurs**, qui s'est élargi, avec une contribution qui a doublé depuis 2019 (138 k€ en 2023). Si l'on tient compte également (1) **des contributions versées par les résidents** (quote-part de leurs ressources pour ceux qui en ont, redevances ou loyers), (2) de la **contrevaletur du bénévolat** offert par des personnes

extérieures qui viennent apporter leur concours à la vie de l'association, on aboutit à **taux d'autofinancement de 55% du budget global**.

Quasiment tous les résidents sont concernés par les diverses activités mises en place, avec des degrés de mobilisation certes variable, mais même certaines mamans viennent faire la cuisine au café solidaire, et des personnes âgées participent à la préparation des repas. Chaque maison a son rythme et son agenda, mais la notion de Lieu à Vivre unifie l'ensemble.

Ainsi, les Lieux à Vivre comme La Ferme Claris (La Gerbe), Hilda Soler - Les Moreuils, La Celle, le GAF ont orienté leurs activités pour renforcer le lien social avec le village ou la ville où ils sont implantés.

Des ateliers ouverts aux habitants des environs sont organisés (repas solidaires, confection d'objets, table des voisins, ateliers artistiques, ouverture de lieux d'accueil et de rencontre en centre-ville...). Ce travail d'implantation et de proximité au cœur de village ou de ville a permis de développer des actions conséquentes.

#### **Au cœur de la cité**

Au centre de Toulouse, le **GAF** a ouvert un lieu d'accueil sous forme d'action collective d'insertion. Ce lieu propose différents ateliers sur les thématiques de l'emploi, de la culture et de la santé, il abrite également un point de vente pour l'activité maraîchage et les productions de certains ateliers.

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 2023	Moyenne 2019 2023
<b>Nombre de personnes résidant dans les Lieux à Vivre agréés concernées</b>	<b>399</b>	<b>394</b>	<b>401</b>	<b>470</b>	<b>489</b>	<b>2 153</b>	<b>431</b>
<b>Dont Mas de Carles</b>	<b>29</b>	<b>38</b>	<b>32</b>	<b>65</b>	<b>60</b>	<b>221</b>	<b>44</b>
<b>Dont La Bergerie de Berdine</b>	<b>162</b>	<b>123</b>	<b>123</b>	<b>138</b>	<b>157</b>	<b>703</b>	<b>141</b>
<b>Dont AC3</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>47</b>	<b>9</b>
<b>Dont La Gerbe</b>	<b>41</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>76</b>	<b>72</b>	<b>279</b>	<b>56</b>
<b>Dont ALICE</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
<b>Dont La Celle</b>	<b>123</b>	<b>110</b>	<b>113</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>586</b>	<b>117</b>
<b>Dont Vogue la Galère</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>75</b>	<b>15</b>
<b>Dont Le GAF</b>	<b>2</b>	<b>40</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	<b>38</b>	<b>157</b>	<b>31</b>
<b>Dont Hilda Soler-Les Moreuils</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
<b>Dont La Trame 26</b>				<b>2</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>4</b>

L'activité solidaire principale des personnes accueillies au Lieu à Vivre des **Moreuils** consiste à soutenir moralement les résidents de **Hilda Soler** en LHSS (Lits Halte Soins Santé) et à les accompagner physiquement pour les aider à se repérer dans ce nouvel environnement, à appréhender le réseau de bus, à se balader, etc...

Une nouvelle activité a été développée au sein de l'association **HSLM** en 2021 : Les "compagnons Moreuils" ont participé à des **vides greniers** afin de récolter des fonds.

L'écart entre la valorisation totale des activités d'Economie Sociale et Solidaire entre 2022 et 2023 est en grande partie dû à l'arrêt de l'activité des "compagnons Moreuils" au 1er novembre 2023.

En 2022 jusqu'à mai 2023, les "compagnons Moreuils" ont assuré les **veilles de nuit** auprès des patients en LHSS et en collaboration avec les professionnels de l'équipe éducative qui assumait l'astreinte téléphonique.

L'un d'entre eux a bénéficié de la part des pompiers du secteur d'une formation d'accompagnateur social associée à des modules de secourisme et sécurité.

Ils participent également à la réchauffe et au service des repas, à la blanchisserie (linge et des draps des résidents LHSS), à l'entretien des espaces communs, des chambres, du jardin, des véhicules et à tout type de tâches occasionnelles comme des travaux intérieurs et extérieurs.

Dans la région de l'Espérou, la communauté de **La Celle** a réhabilité des bâtiments d'une ancienne colonie de vacances, "l'Etoile du Matin", et propose actuellement des séjours de vacances pour les familles et les personnes à faible revenus. Cette action se poursuit par l'acquisition dans la région de l'Aigoual, d'un ancien hôtel qui se transforme en lieu d'accueil et d'hébergement. L'association contribue ainsi à l'action sociale envers les familles et procure à ses résidents des **activités solidaires tournées vers l'extérieur**.

**Objectif 5 – Mettre en œuvre des actions relatives à la prévention des risques en matière d'hygiène et sécurité sur l'ensemble des activités proposées.**

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 2023	Moyenne 2019 2023
Nombre de documents uniques (DU) dans les Lieux à Vivre agréés	6	6	6	6	6	30	6
Nombre de démarches de prévention des risques	27	15	23	16	32	113	23

Il convient de rappeler ici deux caractéristiques qui sont liés à l'agrément OACAS et précisées dans la convention signée entre l'UILV et l'Etat :

- ✓ Les Lieux à Vivre agréés offrant un logement digne et de façon durable, les résidents ne sont pas considérés comme étant simplement hébergés mais comme des habitants. A ce titre la convention reconnaît que ces Lieux satisfont aux conditions relatives à la protection contre l'incendie et n'ont pas besoin de satisfaire au statut ERP
- ✓ Par ailleurs ces organismes qui assurent l'accueil et l'hébergement de personnes en difficultés peuvent les faire participer à des activités d'économie solidaire afin de favoriser leur insertion. Les personnes qui s'y engagent dans le respect des règles de la vie communautaire ont un statut qui est exclusif de tout lien de subordination.

Il est à noter également que les Lieux à Vivre qui n'emploient pas de salariés ne sont pas soumis à la tenue d'un Document Unique, toutefois, tous mettent en œuvre des actions de prévention des risques, en matière d'hygiène et sécurité.

Les actions de prévention des risques qui sont menées dans les Lieux à Vivre peuvent prendre la forme de formation concernant la sécurité des biens et des personnes qui viennent compléter celles qui sont décrites dans l'objectif 7.

Les jeunes accueillis en service civique suivent la formation PSC1 lors d'un stage de citoyenneté.

Dans le contexte sanitaire du COVID, des campagnes de sensibilisation au respect des gestes barrières, mais également de l'importance de protéger l'autre (vaccination) ont été mises en place.

Plusieurs associations (HSLM, La Trame) ont ainsi mis en œuvre des formations destinées aux personnes hébergées et/ou aux personnes qui les accompagnent, par exemple :

- ✓ Formation incendie et évacuation (manipulations des extincteurs)
- ✓ Formation Santé Sécurité au Travail, en particulier pour les espaces verts
- ✓ Formations aux premiers secours
- ✓ Bonnes pratiques en hygiène et sécurité alimentaires (procédures HACCP)
- ✓ Bonnes pratiques en sécurité au travail (gestes et postures, SST)
- ✓ Bon usage des produits d'entretien et hygiène pour la cuisine

Ces formations se font sur site par de personnes ressources ou par des organismes de formation agréés ou en partenariat avec les pompiers ou la commission de sécurité de la ville.

### **Coup de projecteur**

Au niveau du café/restaurant associatif et solidaire de **La Gerbe**, les adhérents qui participent à la cuisine sont sensibilisés et s'engagent à respecter les règles d'hygiène alimentaire et de sécurité des aliments, et un équipement leur est fourni (chaussures, tablier...).

Deux membres du conseil d'administration ont suivi une formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant.

Le document unique est mis à jour tous les 18 mois environ en fonction des acquisitions ou travaux qui ont été accomplis pour améliorer la sécurité.

Nous entretenons de bonnes relations avec la gendarmerie nationale et une ou deux fois par an les gendarmes passent voir si aucun problème de sécurité ne se pose du fait de l'hébergement de femmes victimes de violences conjugales (harcèlement de leur ancien conjoint ou menaces de les poursuivre).

### **Objectif 6 – Favoriser et organiser les conditions d'expression, de participation et de prise de responsabilités des personnes accueillies au sein des Lieux à Vivre.**

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 2023	Moyenne 2019 2023
<b>Nombre de réunions de communauté dans les Lieux à Vivre agréés</b>	<b>1 032</b>	<b>1 015</b>	<b>1 026</b>	<b>1 631</b>	<b>1 694</b>	<b>6 398</b>	<b>1 280</b>
<b>Nombre de personnes accueillies adhérentes qui participent à la vie associative de l'association</b>	<b>184</b>	<b>223</b>	<b>228</b>	<b>283</b>	<b>317</b>	<b>1 235</b>	<b>247</b>

La parole offerte aux habitants pour participer aux décisions du Lieu à Vivre s'inscrit dans le projet de l'UILV et ses 4 piliers (Hébergement, vie commune, activité solidaire et éveil à la citoyenneté). Ainsi, lors des réunions collectives, l'occasion est donnée aux personnes accueillies d'animer les moments communautaires par la présentation d'un exposé ou la lecture d'un texte.

Selon le mode de gouvernance du Lieu à Vivre, tout ou partie des habitants peut adhérer à l'association ou participer au Conseil d'Administration pour participer aux décisions communes, comme c'est le cas par exemple pour **HSLM**.

Pour les Lieux à Vivre proposant différents sites et modes d'accueil, comme le **GAF**, les réunions collectives régulières permettent aux personnes de mieux appréhender l'ensemble de l'association et sa diversité.

## Coups de projecteur

A la **Bergerie de Berdine**, chacun doit participer à deux réunions communautaires par jour. Ces moments de rassemblement matin et soir, sont animés par des résidents. Elles prennent différentes formes et utilisent divers supports (diffusion de documentaire, lecture d'un livre, discussion autour de l'actualité, problématiques de la communauté, réflexions autour du vivre ensemble, réunions de travail...).

Par ailleurs, tous les mois, 6 résidents se portent volontaires (au moins une fois par an) pour être coordinateur de la vie communautaire. Ils accueillent les nouveaux arrivés, s'occupent de la coordination des activités, animent les réunions communautaires et gèrent les problèmes liés à la collectivité. Ils sont accompagnés par l'éducatrice spécialisée. Ce dispositif permet aux personnes de prendre des responsabilités et force à la bienveillance et à l'écoute envers autrui.

En 2023, les bénévoles des **Moreuils** (HSLM) ont réalisé eux-mêmes le compte rendu de leur réunion pour leur permettre de retranscrire ce qu'ils ont perçu lors de ce temps d'échanges. Cet exercice a également permis d'appréhender l'outil informatique (world, mail) afin de favoriser leur chance de réinsertion.

Au sein de l'association **Alice**, trois adhérents sont d'anciens résidents, deux autres sont actuellement résidents, un autre ne souhaite pas participer aux prises de décision, un autre encore est membre du conseil d'administration.

Les résidents de **La Gerbe** participent au conseil de maison qui se tient une fois par semaine, dans chaque maison : hébergement d'urgence, pension de famille, maison en partage (création 2021). C'est un espace où chacun est libre de s'exprimer sur la vie quotidienne du lieu (opérationnelle et relationnelle). Une fois par mois la réunion se centre davantage sur l'organisation de la maison et son fonctionnement (règlement...), elle prend alors le caractère d'un Conseil de vie sociale. L'équipe salariée et/ou bénévole et des résidents du Lieu à Vivre participent à ces rencontres.

Au Mas Latour (habitat solidaire, création 2022), un **Conseil des Voisins** se tient une fois toutes les 6 semaines en présence d'un membre du Conseil d'Administration, tandis que des réunions hebdomadaires thématiques ont lieu entre les résidents. Les résidents sont par ailleurs invités à se joindre avec les gens du village participants, **aux conseils de l'espace de vie sociale EVS** : c'est un espace de parole et d'échanges d'idées sur l'organisation générale de l'EVS c'est-à-dire de l'ensemble des activités du lieu.

**Objectif 7 – Élaborer et mettre en œuvre une politique de formation en direction de l'ensemble des acteurs communautaires (personnes accueillies, bénévoles associatifs, équipes de responsables, intervenants sociaux).**

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 2023	Moyenne 2019 2023
<b>Nombre de personnes ayant suivi une formation dans les Lieux à Vivre agréés</b>	64	84	121	170	201	435	145
<b>Dont personnes accueillies</b>	19	36	81	94	105	218	73
<b>Dont bénévoles associatifs</b>	12	5	6	14	9	35	12
<b>Dont équipes de responsables</b>	17	13	11	15	35	67	22
<b>Dont intervenants sociaux</b>	16	11	13	12	20	48	16
<b>Nombre de personnes accueillies ayant obtenu un certificat ou diplôme suite à une formation</b>	14	18	9	9	20	43	14
<b>Nombre de personnes accueillies ayant entamé une démarche de VAE</b>	2	1	1	1	1	4	1
<b>Nombre de personnes accueillies ayant obtenu une VAE</b>				1			

A travers l'exercice d'activités dans leur Lieu à Vivre, qu'elles soient marchandes ou non marchandes, les résidents, parfois soutenus par des bénévoles ou des salariés qui assurent l'encadrement, sont amenés à (re)apprendre les **savoirs être sociaux** de base indispensables à l'accès à la vie professionnelle. Être coopératif, faire équipe, respecter une forme de hiérarchie, les horaires et les consignes, autant de démarches personnelles et collectives qui constituent un socle pour retrouver la confiance en soi et en l'autre, être valorisé et reconnu comme **acteur positif**.

L'activité redonne de l'appétence à la formation. C'est le temps de (re)découvrir des savoirs faire, de les partager et de les développer dans le cadre de formations "maison" ou organisées par des organismes de formation. Nos associations sont engagées aussi dans la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans le cadre de la convention entre la DREETS PACA et L'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre citée à l'objectif 1, une concertation de tous les Lieux à Vivre a permis de mettre en évidence des besoins de formations sur trois axes principaux :

- ✓ Prévention des risques
- ✓ Prise en charge des personnes présentant un comportement addictif
- ✓ Gestion de budget et tenue d'un logement

Dans cette optique, l'UILV propose des exemples de parcours de formation et accompagne les démarches individuelles et/ou collectives de mise en œuvre des formations choisies.

A ce jour, les associations de l'Union se positionnent collectivement pour une formation proposée par l'association "Addictions France".

Certains résidents suivent un cursus de formation pour un projet de reconversion, c'est le cas d'un habitant de l'association Alice, qui suit actuellement une formation de "formateur aux techniques du sport" depuis novembre 2023 qui se poursuit jusqu'à mars 2024.

### ***Témoignage d'un résident***

"Depuis quelques temps, j'étais à la rue. J'ai trouvé l'association pour m'aider à avoir mon titre de séjour.

L'association m'a permis d'être plus responsable envers moi-même et les autres. Grace à l'établissement et surtout en collaboration avec l'équipe d'éducateurs et la directrice, l'association a payé aux éducateurs et aux bénévoles Moreuils une formation Sauveteur Secouriste Travail (SST). Ce qui m'a permis de porter assistance à une personne en détresse et de lui sauver la vie.

Grace à tout ça, ça m'a permis de développer mon sens de leadership et une meilleure compréhension du vécu des résidents accueillis à l'association. Donc être bénévole, cela fait de moi une meilleure personne avec de bons outils pour me reconstruire une vie.

Merci à tous"

D'autres formations répondant à des besoins spécifiques sont mises en œuvre, par exemple pour l'association **AC3**, la personne bénévole en charge de l'économat a suivi une formation de la banque alimentaire pour la gestion des stocks et inventaires des denrées ; un bénévole de l'association **Alice** a suivi une formation en apiculture ; Au **Mas de Carles**, une formation "Mise en œuvre d'un autoclave pour la stérilisation de conserves" a été organisée pour la fabrication des confitures.

Sur la période, une salariée de **La Gerbe** a suivi avec succès en 2021 une formation de **Cheffe de Projet en Economie Sociale et Solidaire** et l'association accueille régulièrement stagiaires et apprentis qui ont obtenu divers diplômes (2 BTS d'Economie Sociale Familiale en 2021 et 2023, 2 éducatrices spécialisées en 2023).

Une employée a suivi la formation de **Maîtresse de Maison** en 2023. Une journée d'étude sur les enfants co-victimes de violences conjugales, initiée par la DDETS et le CDIFF, a été suivie par 4 membres de l'équipe.

Par ailleurs, deux résidents ont suivi des formations qualifiantes en extérieur. De 6 à 7 résidents ou bénévoles ont suivi un cycle de 6 sessions de formation assurée en interne en diététique et hygiène alimentaire après l'ouverture du café associatif.

Deux sessions sur la **Communication Non Violente** ont été suivies (2023) par l'équipe encadrante et 3 bénévoles, tandis qu'une formation sur **Fonctionner en Collectif** a mobilisé 5 résidents, 8 bénévoles et une salariée.

### **Témoignage d'un bénévole**

“Le lieu à Vivre d’Alice est un lieu d’accueil de personnes adultes de toutes origines et confessions.

Au fil des ans, nous avons eu à accueillir de plus en plus personnes nouvellement SDF (vivant le plus souvent dans une voiture en panne ou roulante) suite à l’expulsion de leur logement. La rencontre avec ce nouveau public pour nous, a été enrichissante car elle nous a fait réorienter quelque peu nos actions vers : la gestion du budget et la propreté de son logement.

En effet, toutes ces personnes se retrouvaient à la rue du fait d’une action d’un propriétaire pour non-paiements de loyers joint ou pas à un logement devenu insalubre par manque d’entretien. Si certains résidents se montrent irréprochables autant dans la gestion du budget que la tenue du logement, plus nombreux sont ceux qui ont besoin d’être accompagnés autant pour gérer leur budget que pour les gestes nécessaires à accomplir pour qu’un logement ne devienne pas insalubre en quelques mois.

Ces deux formations nous semblent indispensables car nous sommes convaincus qu’une complète autonomie ne pourra être retrouvée en dehors des lieux comme le sont les Lieux à Vivre sans apprentissage de la gestion d’un budget et à la tenue d’un logement. “

### **Objectif 8 – Repérer et promouvoir les bonnes pratiques des Lieux à Vivre, favoriser l’amélioration de la qualité et de la production sociale des Lieux à Vivre, harmoniser les outils de remontées d’informations et poursuivre la formalisation d’un projet associatif.**

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 2023	Moyenne 2019 2023
Nombre de Lieux à Vivre agréés avec une réflexion en cours sur le projet de communautés	3	1		7	9	19	6
Nombre de Lieux à Vivre agréés avec un projet formalisé	5	5	6	6	6	28	6
Nombre de Lieux à Vivre non agréés avec une réflexion en cours sur le projet de communautés	2	1	1	0	1	5	1
Nombre de Lieux à Vivre agréés avec un projet non formalisé	2	2	2	0	0	5	1
Nombre de Lieux à Vivre non agréés projetant de solliciter l’agrément	7				1	8	

Les Lieux à Vivre s’inscrivent dans la vie sociale par différents partenariats, ils sont sollicités par les services de justice et les conseils régionaux, les SIAO-115 (Service Intégré d’Accueil et d’Orientation du 115) et les travailleurs sociaux locaux ainsi que par les pouvoirs publics pour l’accueil de migrants et notamment les jeunes et les familles.

Notons que les demandes d'accueil des services liés aux soins psychiatriques apparaissent de plus en plus nombreuses.

Les besoins et aspirations des personnes hébergées évoluent avec la société environnante. Les Lieux à Vivre doivent être prêts à s'adapter à ces évolutions pour continuer à proposer un mode d'accueil pertinent.

Dans cette optique, plusieurs Lieux à Vivre diversifient leur offre d'hébergement et leurs modalités d'accueil :

Le **GAF** propose plusieurs modèles d'habitat communautaire, ce qui permet aux habitants d'évoluer au sein de cette offre d'hébergement. Par exemple, sur le terrain St Martin, certains habitants ont réalisé qu'ils étaient trop âgés pour rester en camion/caravane tout en ayant le souhait de rester sur le Lieu à Vivre. L'idée de construire des chalets a été proposée en 2022. Quatre chalets ont été construits en 2023. Pour ce qui est de Naubalette, cette même réflexion a vu le jour et un chalet va être construit en 2024.

**Vogue la Galère** ("Tremplin") et **AC3** (constructions "terre paille") travaillent également sur des solutions d'habitat de transition vers un logement autonome.

Notons également que les Lieux à Vivre qui ont une production agricole doivent intégrer les modifications climatiques dans la projection de leur modèle de fonctionnement future que ce soit par conscience écologique pure ou pour pallier les pertes d'exploitations dues aux épisodes de canicules ou d'inondations.

Ces questions sont l'occasion de concertation au sein des Lieux à Vivre, par exemple, à la **Bergerie de Berdine**, le projet social est perpétuellement remis en question et en évolution par des réunions sur le vivre ensemble et sur le futur de Berdine.

Pour **Hilda Soler – Les Moreuils**, la législation avec le code de l'urbanisme qui encadre la réglementation des ERP en lien avec l'activité LHSS, a imposé une réorganisation des veilles de nuit. Cette contrainte a eu un fort impact sur le projet des compagnons Moreuils, et a conduit l'association à s'engager dans un processus de réflexion afin de mettre en œuvre un nouveau projet associatif.

Les résidents de **La Gerbe** sont associés au développement des diverses activités de l'association (jardin, café, dortoir). Dans chaque maison il existe une **Charte de Vie** que les résidents sont appelés à faire évoluer selon les besoins. Avec la création du café associatif, nous avons créé en interne une réflexion sur la manière d'intégrer l'ensemble des 3 maisons dans la dynamique forte de Lieu à Vivre.

### **Objectif 9 – Favoriser le développement des partenariats tant avec l'État et les collectivités locales qu'avec les autres réseaux associatifs et entreprises.**

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 2023	Moyenne 2019 2023
Nombre de conventions justice	2	2	2	3	3	8	3
Nombre de conventions 115	5	6	7	7	7	32	6
Nombre de conventions conseil départemental pour le suivi du RSA	5	5	5	5	5	25	5
Nombre de conventions CAF pour l'ALT	3	5	5	5	5	23	5
Nombre de conventions d'entreprise ou de fondations			5	12	23	35	7

Pour La **Bergerie de Berdine**, dans le Vaucluse, par exemple, en plus de la convention avec le SIAO-115, de l'agrément comme service instructeur du RSA avec le Conseil Départemental, deux agréments ont été établis avec le ministère de la Justice et le Conseil Régional pour l'accueil des personnes "sous main" de justice. Par ailleurs, l'association a bénéficié d'une aide financière dans le cadre d'un appel à projet de la Fondation de France. 25 logements sont au bénéfice de l'ALT (allocation logement temporaire) délivré par la DEETS.

Au **Mas de Carles**, l'année 2023 a vu la mise en service de la nouvelle chèvrerie, construite grâce à une convention avec GSE Foundation.

L'association **La Gerbe** bénéficie d'**agréments administratifs** :

- ✓ Agrément d'ingénierie sociale, technique et financière permettant de gérer les hébergements, l'accompagnement au recouvrement des droits, de la santé, des papiers administratifs, les démarches juridiques ainsi que vers le relogement. Cet agrément permet de bénéficier de convention pour les subventions annuelles **DEETS** de fonctionnement.
- ✓ Agrément de gestion locative sociale (DEETS) pour gérer la pension de famille et les diverses formules de logement social, entre autres la Maison en Partage et le Mas Latour qui ont ouvert pendant la période (convention APL).
- ✓ Agrément d'**Espace de Vie Sociale** pour la gestion des activités et ateliers ; cet **agrément CAF** reconnaît qu'ils sont conduits de façon multi-partenaire, en mixité sociale et intergénérationnelle et de façon participative.

Ces agréments sont valables pendant 5 ans.

- ✓ Agrément pérenne de maîtrise d'ouvrage d'insertion pour le département du Gard, permettant de conduire des projets d'acquisition réhabilitation en vue de logement social, avec montage de dossiers de subventions et emprunts à la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'association signe également des conventions spécifiques pour le soutien à la Parentalité (REAAP), les actions CLAS en faveur des enfants, le soutien mère-enfants (prix décerné par la FEP), ou encore avec la MSA.

Par ailleurs l'association bénéficie de l'agrément d'Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires qui fait ici l'objet de la demande de renouvellement.

Comme autre exemple de convention d'entreprise ou de fondation, citons l'association **La Trame** qui a mis en place une convention de soutien avec la fondation Abbé Pierre, ainsi que des partenariats avec la fondation RIACE et la fondation d'entreprise Legallais.

Dans certains cas, les Lieux à Vivre réalisent des conventions d'entreprises qui s'engagent à réaliser leurs actions sous forme de chantier participatif avec les habitants du Lieu à Vivre où ils interviennent comme au **GAF**, avec une convention avec l'école ICAM de Toulouse pour la réalisation d'un chalet en 2022 et une autre, avec "Electriciens du Monde" pour sécuriser les différents Lieux à Vivre de l'association sur le registre électrique.

Le Parc National des Cévennes autorise l'association **La Celle** à entretenir la forêt sur 450 hectares. Les résidents produisent ainsi, pour les besoins de la chaufferie, un volume annuel de 700 m3 de bois, qui représente une économie substantielle pour l'association et permet de fonctionner en autonomie énergétique pour le chauffage et l'eau chaude.

**Objectif 10 – Repérer et traiter toute difficulté liée à la mise en œuvre du statut et en particulier les éventuels manquements au respect des droits garantis aux personnes accueillies. La question des droits des personnes accueillies fera l’objet d’un point d’attention particulier au sein de la commission de suivi, de concertation et d’évaluation.**

Nous voulons signaler les difficultés que certains Lieux à Vivre OACAS, rencontrent des difficultés auprès des services départementaux d’incendie et de secours (SDIS). Considérant les lieux d’habitation, Il arrive que ces services ne considèrent pas que nos associations ne relèvent pas de l’arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l’incendie des bâtiments d’habitation.

Ils voudraient appliquer la réglementation concernant les établissements recevant du public (ERP) au titre du classement d’hôtel de Vème catégorie. Ce classement impose des normes spécifiques inappropriées au fonctionnement des Lieux à Vivre. Il convient de limiter l’application de cette réglementation à certains services (restauration, salle animation, salle de réunion...) et au regard de la superficie du bâtiment d’accueil de ces services.

***Situation de l’association Hilda-Soler-Les Moreuils (HLSM) au 15 octobre 2023***

La directrice de l’association, présente les difficultés surgies après une visite de conformité, qui a lieu tous les 4 ans, et qui a formulé l’avis qu’en raison du public accueilli, il est obligatoire d’avoir du personnel formé présent sur le site 24h/24. La mission de veille assurée par les habitants des Moreuils a été jugée insuffisante.

Cette obligation implique une ligne budgétaire supplémentaire. Pour cela, HLSM a dû recruter sur ses fonds propres, car les Crédits Non Renouvelables (CNR) promis par l’ARS (Agence Régionale de Santé) ne sont encore versés (104 000 € attendus). De ce fait l’association fait face à un déficit mensuel de 15 000 €. À ce jour, l’ARS a informé l’association HLSM que la dotation ne serait pas suivie pour l’année 2024. Par conséquent, l’établissement est menacé de fermeture.

Les personnes sont parfois très préoccupées par la situation dans laquelle elles sont et ont des difficultés à se projeter d’emblée dans la notion de Lieu à Vivre. Toutefois en général elles adhèrent assez rapidement à la solidarité (très concrètement sur des sujets comme le tri sélectif, l’entretien des lieux, la participation à des cueillettes ou autres activités de maraichage). Toutefois notre priorité reste l’accompagnement qui leur est offert vers le **recouvrement de leurs droits**, et dans le soutien à la parentalité pour les mères avec enfants.

C’est toujours une difficulté quand une personne, malgré le postulat de départ, refuse de participer à la vie collective. Généralement, elles arrivent à s’impliquer petit à petit. Mais nous avons eu la situation d’une personne refusant totalement cette participation alors qu’elle était bien au courant du fonctionnement de la structure avant son arrivée. Dans de tels cas nous essayons d’enclencher avec le résident et une assistante sociale un autre projet qui lui corresponde davantage.

Les problématiques de nombre peuvent représenter un enjeu pour les associations ayant une petite capacité d’accueil.

### ***Témoignage d'un bénévole***

“La difficulté avec un petit lieu à vivre comme Alice, c'est sa capacité d'hébergement qui limite le nombre de résidents et ne permet pas à la démocratie de s'exprimer facilement. Il suffit qu'un nouveau résident arrivant joue le rôle du “grand frère” que son physique lui permet, pour rallier les autres résidents à une cause qui les éloigne de la solidarité dans laquelle ils se sont engagés. En témoigne le refus de presque tous d'exprimer librement dans une réunion ce qu'ils confient en privé si le grand frère participe à cette réunion. Ce sentiment de crainte du grand frère, il appartient aux seuls membres du CA d'y apporter une réponse réconfortante ; Pas toujours plaisant ni facile, mais nécessaire.

Le projet d'agrandissement de la structure nécessitant l'acquisition ou la signature d'un bail emphytéotique a été rejeté par notre propriétaire. Nous persévérons à trouver une solution pour élargir notre capacité d'accueil pour plus de solidarité et comme vu plus haut, permettre une démocratie plus "offensive" face aux potentiels "grands frères".

### **Objectif 11 – Alerter les pouvoirs publics quant aux problèmes spécifiques des personnes accueillies dans les communautés pour contribuer ainsi à l'élaboration de nouvelles réponses les concernant, et à ce titre, participer au dispositif de veille sociale.**

Pour résumer les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des personnes, nous reprendrons les situations évoquées plus haut :

- ✓ La gestion des situations d'urgence liées aux comportements déviants que la communauté doit gérer seule car les relais institutionnels sont saturés

Le suivi psychique et psychiatrique des personnes accueillies est rendu difficile par l'absence de disponibilité de psychologues dans les CMP et de psychiatres de ville. Or, les personnes des lieux à vivre souffrent de troubles liés aux addictions principalement, et parfois à des troubles d'enfance. L'accompagnement pourrait être grandement amélioré par un accès plus facile aux soins.

Il est constaté que sur les lieux à vivre, les personnes qui sont issues de la rue ont des capacités physiques plus dégradées que le reste de la population générale.

### ***Témoignage d'un bénévole***

“Un Lieu à Vivre a été confronté à une attitude violente de la part d'un habitant. Constatant la mise en danger des membres de la communauté, il a été proposé de travailler une autre solution d'hébergement pour la personne. Celle-ci refusant les propositions, mettait en avant son "droit à l'hébergement" et notre interdiction à le mettre dehors sans solution en nous menaçant de porter plainte. Il a finalement été orienté vers un appartement individuel.”

- ✓ L'ouverture ou la réouverture des droits sociaux (santé et minima sociaux) est très longue, surtout en cas de changement de département

On a pu noter une durée de plus d'un an pour transférer un dossier RSA d'un département à un autre.

- ✓ L'accueil des personnes sans papiers dont les délais d'instruction des dossiers sont trop longs, ce qui fragilise leur engagement dans un projet de vie. Dans ce délai, la charge d'accompagnement repose exclusivement sur le Lieu à Vivre

Pour les personnes en attente de régularisation administrative, le temps est long, cela limite leur possibilité de s'investir dans le travail et la reconnaissance de la société. Leur engagement et leur énergie s'y voient parfois affectés. En revanche pour d'autres c'est l'occasion de s'intégrer dans un collectif et de prendre part à un premier engagement citoyen.

- ✓ Au moins une personne a obtenu son **permis de séjour dans le cadre de ces activités solidaires** exercées pendant 3 ans.

- ✓ L'engagement des personnes hébergées pour les activités solidaires et la vie communautaire peut être perçu comme trop lourd pour des résidents en activité professionnelle qui n'ont pas la possibilité de trouver un logement indépendant

### ***Témoignage d'un bénévole***

"Jusqu'à présent, si nous avons accueillis de rares personnes en invalidité ou handicapées, majoritairement, nos résidents appartiennent à la population Active. Celle qui a un emploi, ou qui est au chômage. C'est par notre réseau (entreprises, maisons d'intérim) que nous accompagnons les demandeurs d'emploi dans leurs démarches (photocopies, établissement de CV....).

Aussi, pour ces actifs, nous avons souhaité limiter les temps de participation aux activités solidaires à 30 mensuel, soit 1 h par jour, soit 7,5 h/semaine, au choix de chacun, afin que ceux-ci puissent continuer à travailler ou à retrouver un travail.

Pourtant, certains se plaignent et critiquent fortement ces 30 h mensuelles de solidarité.

Pour les non actifs, le temps aux activités solidaires est de 60 h mensuel à réaliser en fonction de l'état de santé et des rendez-vous médicaux ou autres."

Pour ceux qui vivent en marge de la société depuis des années parfois, la communauté apporte du lien social et des règles parfois autres que celles de la société. Le travail « classique » n'est pas toujours possible pour des personnes trop éloignées de l'emploi mais la communauté, la solidarité et l'entraide qui y règnent, peuvent amener une certaine réintégration des personnes accueillies d'abord dans la société restreinte de la communauté mais aussi dans la cité.

Le Lieu à Vivre ne fonctionne pas en vase clos, il est ouvert vers l'extérieur, vers la vie de la cité. Le temps est un élément essentiel au Lieu à Vivre et à la reconstruction des personnes.

Quelques personnes en séjour depuis longtemps au sein de l'association **La Gerbe** se sont inscrites sur les listes électorales, et pour certaines d'entre elles, ont voté pour la 1ère fois. Nous avons invité le maire et son équipe à venir présenter le Conseil Municipal.

- ✓ Les Lieux à Vivre sont confrontés aux problématiques de vieillissement de leurs habitants + justification de la pension de famille (sujet OACAS)

### ***Témoignage d'un bénévole***

"Faisant parti du Collectif inter-associations, nous participons régulièrement à des réunions et groupes de travail en Préfecture afin de faire remonter les besoins et difficultés des populations (difficulté face au vieillissement précoce des personnes issus de la rue.

Si le GAF s'est doté d'une pension de famille, au travers du collectif nous travaillons à l'ouverture d'une unité spécifique de type EHPAD "gens de la rue". Il est à noter que le GAF est toujours représenté par des anciens de la rue, des salariés et bénévoles."

**Objectif 12 – Réaliser un bilan économique et social (BSE) annuel global des Lieux à Vivre qui intègre les informations relatives aux caractéristiques des personnes accueillies, celles relatives aux activités solidaires, ainsi que les mesures mises en place pour garantir la santé et la sécurité pour l'ensemble des activités proposées.**

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023	Total 2019 2023	Moyenne 2019 2023
Durée du séjour dans les Lieux à Vivre agréés (en mois)	34	30	33	22	24	144	29
Moyenne d'âge	40	38	40	41	42	40	38
Nombre d'hommes au 31.12	233	274	279	280	291	1 357	271
Nombre de femmes au 31.12	33	33	50	54	59	229	46
Nombre d'enfants au 31.12	14	14	17	20	23	88	18
Nombre d'entrées en Lieux à Vivre agréés	204	224	224	284	274	1 210	242
Dont nombre de personnes venant d'un autre Lieu à Vivre agréé	16	34	30	18	20	118	24
Dont nombre de personnes venant d'un autre Lieu à Vivre non agréé	15	30	28	10	12	95	19
Dont nombre de personnes ayant séjourné dans autre Lieu à Vivre	21	30	26	17	22	116	23
Nombre de sorties de Lieux à Vivre agréés	178	210	204	255	259	1 106	221

Le chiffre de la durée de séjour est peu fiable car il est difficile de faire une moyenne : par exemple, à la **Bergerie de Berdine**, beaucoup de personnes ne restent que quelques jours et environ un tiers des personnes hébergées sont présentes depuis plus de 5 ans, la moyenne est donc biaisée car tirée vers le bas par les personnes qui ne restent que quelques jours.

Il est à noter que compte tenu de la situation de l'établissement de **HSLM**, aucun accueil n'a été fait sur le lieu à vivre depuis novembre 2023.

Pour l'association **La Gerbe**, les différentes maisons ont des typologies de publics différents :

- ✓ La "Ferme Claris" : hébergement d'urgence, sans pression sur la durée de séjour (moyenne d'âge : 36 ans)
- ✓ La pension de famille sans limite de durée de séjour (moyenne d'âge : 58 ans)
- ✓ La Maison en Partage pour séniors sans limite de durée, ouverte en 2021 (moyenne d'âge : 69 ans).

La moyenne d'âge n'est pas significative étant donné que nous recevons des personnes seules et des familles monoparentales. L'âge va de quelques mois à 91 ans. Nous indiquons un âge moyen des adultes (49 ans) sachant qu'en incluant les enfants, moyenne baisse à 30 ans pour 2023.

La durée du séjour des familles avec enfants est d'environ 5 mois, car elles en sont pas destinées à vivre de façon pérenne dans un Lieu à Vivre. En revanche la moyenne des séjours des personnes seules est de 7 ans.

Les sorties correspondent surtout à des solutions de relogement pour des personnes accueillies en hébergement d'urgence. Toutefois deux femmes logées en Pension de Famille (l'une avec enfants) ont vécu ce temps comme un tremplin leur permettant de stabiliser leur autonomie et ont quitté le lieu après des séjours de 2-3 ans, l'une d'elle ayant suivi un cursus de formation qui lui a permis d'obtenir le CAP de mécanique.

Exemple des parcours des résidents de la **La Trame** :

- ✓ 2 personnes en 2023 venant d'un autre lieu d'accueil : lieu d'accueil de mineurs à Avignon (association Rosemerita), maison accueillante à Grande-Synthe.
- ✓ 2 personnes en 2023 venant d'un lieu d'accueil temporaire : le refuge solidaire à Briançon
- ✓ 3 sorties en 2023 : une sortie en formation professionnelle, 1 sortie vers une autre association d'accueil, 1 sortie sans issue.

### **Témoignage d'un bénévole**

“2022 a été une année sans nouvel accueil pour Alice du fait que nous avons depuis juin 2020 un résident de 56 ans ayant eu 2 AVC au Lieu à Vivre et dont l'état de santé s'est aggravé en 2022 par une leucémie. Ce résident ayant besoin de calme, nous n'avons pas souhaité accueillir de nouveaux résidents sans permanent ou gardien de nuit d'autant plus que la maladie n'aidant pas à un caractère facile, ce résident pouvait s'emporter et avoir des mots violents. Le confronter à de nouveaux arrivants pouvant être peu tolérants, voir violents était pour nous prendre un risque vital dans lequel nous n'avons pas souhaité nous engager.

En 2022, nous avons cependant accueilli une jeune femme qui a souhaité faire un essai au Lieu à Vivre. Celle-ci est y a vécu 3 jours une première fois, puis 2 jours le mois suivant. Puis encore 2 jours. Suite à ces hésitations bien légitimes, décision a été prise d'un commun accord que le Lieu à Vivre l'inquiétait, en tant que seule femme avec un Monsieur à la santé très fragile mais au verbe acéré...

2023, a été identique en termes d'accueil et ce jusqu'au départ au mois d'aout du résident souffrant de multi pathologies.”

## **Conclusion et Perspectives**

L'Union des Lieux à Vivre est née à travers une « Longue Marche » qui a commencé par la création de lieux **alternatifs d'hébergement et d'accueil** dans les années 70-80. Ces initiatives isolées se sont petit à petit rapprochées en prenant conscience de la force et de la pertinence apportée par ces réponses, et elles ont été suivies par plusieurs autres associations qui portaient une même réflexion sur l'évolution de la **demande sociale**, la nécessité de proposer un **hébergement pérenne** à des personnes sortant de la rue, et la façon dont l'insertion sociale s'opérait à travers une proposition d'**activités solidaires**.

Après plusieurs démarches d'échanges et de reconnaissance par les pouvoirs publics, ces lieux ont finalement créé l'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre (UILV) en 2011 et se sont donné une charte (cf page 4). Quelques années plus tard (2018), la formalisation de cette offre alternative d'intervention sociale était reconnue à travers le statut d'Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires (OACAS) accordé à l'UILV.

Le paysage des membres de l'UILV reste très varié dans le nombre des personnes accueillies, les modalités de financement, l'offre d'hébergement, la localisation (montagne, campagne ou proche de la ville), ce qui constitue une force.

Au cours du quinquennat 2019-2023 écoulé :

- Un Lieu à Vivre supplémentaire a adhéré à l'UILV, tandis qu'un autre Lieu en difficulté fait l'objet d'un soutien affirmé des autres membres de l'Union, cette dynamique étant soutenue par des réunions régulières (au moins 3 fois par an, dans des Lieux différents) ;
- L'UILV a rédigé un ensemble de documents, soit qui résument les principes, le fonctionnement et la pertinence des Lieux à Vivre (Égrégore), soit qui constituent des outils de communication (dépliant), l'ensemble étant repris sur un site Internet remis à jour ([www.uilv.org](http://www.uilv.org)) ;
- Elle mobilise de très nombreux bénévoles (près de 900 en 2023) ;
- Certains Lieux à Vivre ont développé des sites complémentaires sous la responsabilité du site principal ;
- La valorisation des activités d'intérêt collectif a augmenté de près de 60 % et leur nature s'est diversifiée ;
- Le nombre de personnes qui participent activement à la vie de l'association est passé de 184 à 317 ;

- Le nombre de personnes accueillies ayant suivi chaque année une formation est passé de 19 à 105 ;
- Et plusieurs associations ont ouvert leurs activités et ateliers à l'environnement immédiat.

Cet élan est accompagné d'une réflexion approfondie sur la façon d'adapter cette offre à l'évolution de la société, en particulier sur la modulation entre accueil communautaire et préservation de la sphère individuelle. Les échanges en cours ont déjà donné lieu à des modifications en local.

Par ailleurs l'avenir devra tenir compte du départ des fondateurs de plusieurs de ces structures, mais l'habitude de fonctionner avec des bénévoles et en autogestion partielle ou totale est une forte garantie de la pérennité de ces Lieux.

Enfin la précarité étant toujours d'une actualité brûlante, ces Lieux offrent encore et toujours une possibilité d'insertion sociale qui est un gage pour nombre des plus démunis, y compris des réfugiés qui y trouvent de quoi développer leurs talents.

L'avenir est empreint de tous ces espoirs, et face à ces enjeux et cette dynamique, l'agrément OACAS est une garantie qui souligne le dialogue entre les pouvoirs publics et l'Union Inter-régionale des Lieux à Vivre.

## Annexe I : Egrégore des Lieux à Vivre

La pratique d'accueil des « Lieux à Vivre » veut être une **réponse alternative** entre le tout de la mise à l'emploi et le rien de l'errance et de la reconduction de situations abandonniques.

Hébergement dans la durée (comme préalable à toute démarche), vie commune (comme lieu d'une première insertion), activités (pour retrouver rythme de vie et utilité sociale), accès à la citoyenneté (pour développer estime de soi et sens de l'environnement culturel, social, etc.) : ces piliers de nos actions, liés et indépendants les uns des autres, veulent proposer aux personnes et aux politiques sociales un mode d'accueil qui privilégie clairement **le collectif et les activités solidaires** comme mode d'insertion sociale. C'est le collectif qui accueille et propose l'intégration en son sein des personnes et des familles.

Cependant des limites existent pour ce mode d'accueil :

- Parce qu'on ne peut pas accueillir tout le monde : respect d'un équilibre dans la diversité des typologies des personnes accueillies dans le lieu, et en harmonie avec le groupe qui accueille (d'où l'exigence de mixer les « publics » pour éviter de créer des ghettos à l'intérieur du collectif).
- Une limite est imposée par le nombre de places.
- L'adhésion des personnes au projet devient nécessaire à terme.

Entre ces deux pôles, la rue ou l'insertion, doivent pouvoir exister **un temps et un espace reconnus** pour permettre aux femmes, aux hommes et aux familles en grande difficulté d'entrer dans la dynamique d'une reconstruction, de prendre le temps nécessaire pour entrer dans un mouvement de réappropriation de soi et de son environnement, en complément des parcours d'insertion habituellement proposés.

A travers cette proposition, nous promouvons le contrat qui lie l'État/les institutions et les Lieux à Vivre pour la reconnaissance d'initiatives de terrain permettant à des gens de vivre ensemble dans une dimension active de vie communautaire, reconnaissance d'expérience où l'État et les collectivités ne sont ni initiateurs, ni promoteurs.

Au point de départ, il y a des hommes, des femmes et des familles dont l'urgence est de vivre. Vivre par-delà les très sérieuses difficultés que rencontrent ces personnes.

Elles désignent également les priorités à mettre en œuvre :

- Priorité à être là plutôt qu'à la rue : pouvoir poser sa valise
- Priorité médicale ; priorité administrative : être (r)établi dans ses droits
- Priorité thérapeutique
- Priorité de restaurer une relation de confiance avec soi-même (estime de soi) et au sein d'un groupe (compagnonnage).

L'insertion sociale se caractérise, pour nous, par une mise en mouvement :

- Sur le lieu de l'accueil par la participation aux activités et au déploiement de la dynamique des « Lieux à Vivre »
- Tournée vers et à l'extérieur, pour tenter de mener à bien son projet de vie.

**Les moyens** mis en œuvre pour finaliser cette forme d'accueil « Lieux à Vivre » sont de plusieurs ordres :

### Une dynamique offerte aux personnes :

- Pour donner un temps certain aux personnes accueillies et être capable (structurellement) de prendre le temps d'un compagnonnage vrai
- Pour lier hébergement, vie commune, activités et promotion de la vie citoyenne qui sont les piliers de notre action avec les personnes
- Pour vivre dans un type adapté à la situation et au choix de la personne

**Un accompagnement dans la durée** : le premier accueil partagé permet à la personne d'accéder à la vie commune. Au terme d'un temps plus ou moins long, chaque personne se donne les moyens de choisir son avenir, de faire le choix de sa vie : insertion dans une vie professionnelle choisie à l'extérieur du lieu ; ou décision de « vivre là » comme à la maison, dans d'une vie régie par un cadre clair (participation à l'activité, respect du règlement intérieur, compagnonnage actif).

**La participation aux activités solidaires** propre à nos lieux dont bénéficient à la fois les structures et les habitants. Ces activités solidaires regroupent quatre réalités :

- Activités ménagères, création et aménagement des locaux, activité participative de solidarité locale (SAMU social, maraude, téléthon, distribution alimentaire)
- Activité vivrière
- Activité productive et économique
- Toute activité artisanale et d'expression (atelier d'écriture, de peinture, etc.).

Toutes ces activités sont sources de formations diverses et particulièrement la validation des acquis de l'expérience (VAE), de rencontres avec les acteurs économiques locaux et de ressources économiques pour les communautés.

### **La formalisation de ces initiatives de solidarité** s'établit sur :

- Le respect du pacte républicain :
  - Formalisation administrative le plus souvent sous forme associative ;
  - Refus des logiques d'enfermement et autres dérives sectaires ;
- La volonté de développer le bien-être des personnes, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé et en référence à une vie sobre, refus la surconsommation de biens et de services dans une perspective d'économie circulaire et locale.
- La promotion d'un contrat de compagnonnage entre les personnes participant à l'animation du lieu : résidents, bénévoles, salariés ; Point 4 de la Charte)
- La garantie de la dimension collective de la propriété et du projet :
  - Contribuer à la création d'un capital commun : il s'agit de faire fructifier un bien reçu en héritage dans la perspective de le transmettre à d'autres en améliorant ses composantes dans la recherche du mieux et du beau
  - Mobiliser et générer du capital social, des formes de confiance mutuelle et d'engagement civique, qui entretiennent le souci des biens communs ; augmenter le capital social de la personne par l'appartenance à un groupe, qui génère des liaisons permanentes et utiles pour maîtriser l'environnement social
  - Produire des règles pour assurer une saine gestion de la vie des communautés et de ses habitants
  - Offrir l'adresse du lieu à vivre comme boîte à lettres pour tous et la possibilité d'une domiciliation si possible.
- Un modèle économique basé sur l'hybridation des ressources : participation des résidents et des bénévoles, ressources économiques des activités communautaires, aides publiques et soutiens privés.

### **Un engagement réciproque avec l'État.**

Entre 2017 et 2019, un agrément national d'organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires (OACAS) a été accordé par l'État à dix associations de l'Union Inter-Régionale des Lieux à Vivre (UILV).

Cette démarche portée par l'Union a fait l'objet d'une convention entre l'État et l'Union Inter-Régionale des Lieux à Vivre. L'UILV est agréée en tant qu'organisme national OACAS, agrément qui vaut pour les Lieux à Vivre qui lui sont affiliés, s'ils en font la demande (arrêté du 23/07/2017).

### **L'activité des lieux à vivre en chiffres (moyennes 2019-2023)**

682 personnes accueillies par les communautés affiliées

335 personnes résidentes dans les communautés, 242 nouvelles entrées par an.

720 bénévoles adhérents et 860 000 € de recettes annuelles générées par les activités et les services solidaires.

## Annexe II :

[Convention DREETS PACA- UILV](#)

## Annexe III :

[Visite de LA TRAME le 13 septembre 2023](#)

## Annexe IV :

[PV AG Lieux à Vivre 13 octobre 2023](#)

## Annexe V : Illustration par quelques images



Pause déjeuner lors de la rencontre des Lieux à Vivre du 13 octobre 2023 dans la cour du "Temps Partagé" (association La Gerbe)



Production du potager d'Alice



Activités espaces verts des compagnons de La Trame



Fabrication du pain à la Bergerie de Berdine



Le jardin partagé de La Gerbe



Production du bois de chauffage de La Celle



Au Mas de Carles, récolte des olives



Et nourrissage des poules